Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024

Mise en ligne : 10/10/2024



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 094/2024 SÉANCE N° 5 DU 30 SEPTEMBRE 2024

CHARTE D'ENGAGEMENT ENTRE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR LE RECENSEMENT ET LA VALORISATION DE L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS – REVE³

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 28), Loïc Broussey, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu (jusqu'à 20 h 04), Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (jusqu'à 19 h 58), Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Marjorie François, Georges Hoyaux, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Christine Droguet (à partir de 18 h 24), Noémie Coquereau, Didier Pillon (à partir de 18 h 33), Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière (jusqu'à 19 h 58), François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeais, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Julien Brocail, Vincent Paillard (jusqu'à 19 h 30), Mickaël Marquet (à partir de 18 h 38), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Pierre Besançon, Christelle Alexandre (jusqu'à 20 h 33), Louis Michel et Marcel Blanchet.

Étaient absents ou excusés

Damien Richard, Annette Chesnel, Guillaume Agostino, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huaumé, Christine Dubois, Olivier Barré et Michel Rocherullé.

Étaient représentés

Anthony Roullier a donné pouvoir à Bernard Bourgeais, Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Jean-Bernard Morel, Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Kamel Ogbi a donné pouvoir à Camille Petron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Caroline Garnier, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Chantal Grandière a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 19 h 58), Pierrick Guesné a donné pouvoir à Guy Toquet, Gérard Travers a donné pouvoir à Sébastien Destais, Vincent Paillard a donné pouvoir à Éric Morand (à partir de 19 h 30), Yannick Borde a donné pouvoir à Pierre Besançon, Corinne Segretain a donné pour à Christelle Alexandre, Dominique Gallacier a donné pouvoir à Marcel Blanchet, Michel Paillard a donné pouvoir à Florian Bercault.

Céline Loiseau et Louis Michel ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 1er octobre 2024.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024

CHARTE D'ENGAGEMENT ENTRE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR LE RECENSEMENT ET LA VALORISATION DE L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS – REVE³

Rapporteur : Éric Paris

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant l'intérêt de mieux connaitre l'évolution des effectifs étudiants sur notre territoire dans le cadre du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI),

Considérant le projet de charte d'engagement pour le Recensement et la Valorisation de l'Évolution des Effectifs Etudiants – REVE³ entre les collectivités territoriales et le Conseil régional joint en annexe de la présente délibération,

Après un avis favorable de la commission transition économique et enseignement supérieur,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les termes de la charte d'engagement pour le Recensement et la Valorisation de l'Évolution des Effectifs Étudiants – REVE³, jointe en annexe de la présente délibération, fixant les modalités d'intervention de la Région des Pays de la Loire, des Départements et des Intercommunalités sur le recensement des effectifs étudiants et la mutualisation des données à l'échelle de la région associant les territoires du COTAC, sont approuvés.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer la charte d'engagement avec la Région des Pays de la Loire relative au Recensement et la Valorisation de l'Évolution des Effectifs Étudiants ainsi que tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé: Le Président,

Florian Bercault